



## ABONNEMENTS

CANADA et ÉTATS-UNIS — Un an	81.00
— Six mois	0.50
FRANCE — Un an	6 fr
— Six mois	3 fr

L'abonnement est payable d'avance et continue à moins d'avis contraire

## BUREAUX

1586 $\frac{1}{2}$ , Rue Notre-Dame, 1586 $\frac{1}{2}$   
MONTREAL

Directeur  
MARCEL GABARD  
Sténographe de la Cour Supérieure

## ANNONCES

Les annonces sont reçues au bureau du journal à raison de CINQUANTE cents par ligne et par an, sans que le prix total de chaque annonce puisse être inférieur à TROIS Dollars.

(Abonnement justificatif compris)

## PROGRAMME

LE CANADA STÉNOGRAPHIQUE, que nous fondons aujourd'hui, répond au besoin réel qu'ont toutes les personnes s'occupant de sténographie, d'être unies par un lien tangible, par un organe éclairé et soucieux des intérêts de ceux qui pratiquent cet art si répandu dans notre jeune et progressiste pays.

LE CANADA STÉNOGRAPHIQUE se propose un triple but :

1<sup>o</sup> Il sera didactique, c'est-à-dire qu'il enseignera l'art de la sténographie au moyen d'une progression d'exercices raisonnés ;

2<sup>o</sup> Il informera ses lecteurs de tout ce qui se rattache à la sténographie, les liens n'en fussent-ils pas apparents ;

3<sup>o</sup> Il sera l'intermédiaire tout indiqué entre les chefs de maisons qui emploient des sténographes et ceux de ses lecteurs qui cultivent l'art de la sténographie.

Il n'y a pas encore bien longtemps que l'on contestait l'utilité de la sténographie, à part, bien entendu, son emploi dans les assemblées parlementaires et dans les tribunaux. En dehors de ces deux cas, il était assez difficile de faire admettre à la masse que la connaissance de cet art pouvait créer des ressources, procurer des avantages ou seulement constituer

un agréable passe-temps à ceux qui le pratiquaient.

On est revenu aujourd'hui de ces préventions, et nous n'aurions nullement besoin d'insister sur ce point si notre publication ne s'adressait qu'à des sténographes ou à des élèves dans notre art. Mais comme nous ne nous proposons pas seulement d'entrer en relations avec les professionnels ou avec ceux qui aspirent à le devenir ; comme nous tenons à faire de nouveaux adeptes, à augmenter le nombre de ceux qui savent en quelque sorte photographier la parole, nous croyons nécessaire d'indiquer brièvement les circonstances dans lesquelles les employés de toute catégorie et les gens du monde peuvent tirer parti de l'art de la sténographie.

Nous ne citons que pour mémoire les sténographes de profession, dont les exigences et l'activité de la vie moderne augmentent sans cesse le nombre, pour parler des personnes des deux sexes à qui la connaissance de la sténographie procure des avantages appréciables sur leurs voûtes qui ignorent cet art.

Dans le commerce, dans l'industrie, dans les administrations, il est fort rare qu'un employé n'ait pas journellement l'occasion de recevoir un ordre, soit pour l'exécuter lui-même soit pour le transmettre à d'autres. Si cet ordre est un peu compliqué, quelle que soit la qualité de mémoire de celui qui le reçoit, il est sujet à des erreurs par oubli et s'expose ainsi, si la chose se répète, à encourir la disgrâce de ses

chefs. Avec la connaissance de la sténographie, rien de tel à redouter. Dès que le chef parle, on tire de sa poche le petit carnet portatif et le crayon, et l'on fixe ses paroles, sans craindre d'errer ou d'oublier la moindre de ses volutés. Et soyez sûrs qu'un directeur ou un patron appréciera comme il convient cette manifestation sensible de zèle intelligent. De même pour les communications téléphoniques. Que de fois a-t-on à prendre note d'une commande, d'un avis, d'une réclamation, d'un rendez-vous donnés par le téléphone. Ces notes se prennent de mémoire ou par écrit, à la hâte, et trop souvent on se trompe ou l'on omet une partie de la communication. Par la sténographie on supprime toute cause d'erreur, et l'on n'impose pas à son correspondant la désagréable obligation de dicter, opération longue et fatigante.

Il est inutile de multiplier les exemples ; les deux que nous venons d'indiquer suffisent pour démontrer l'avantage qu'aura toujours un employé connaissant la sténographie sur ses collègues qui l'ignorent.

Et pour les gens du monde, n'est-il pas agréable de pouvoir à leur gré, soit au théâtre, à l'église, dans les assemblées ou les cérémonies publiques, prendre note de tout ou partie d'une tirade, d'une chanson, d'un sermon, d'un discours ou d'une conférence ? Même dans la rue ou en chemin de fer, n'avez-vous jamais regretté de ne pouvoir fixer d'une manière très exacte les propos piquants ou pittoresques tenus par quelques-uns de ceux qui vous entouraient ? On voit, par ce rapide aperçu des multiples applications de la sténographie, quels services cet art peut rendre et quels réels agréments il peut procurer. Aussi nous attacherons-nous à donner dans LE CANADA STÉNOGRAPHIQUE des leçons claires, graduées et combinées de telle façon que tout le monde pourra apprendre la sténographie sans maître, pour ainsi dire en se jouant.

Mais nous ne nous bornerons pas à initier aux faciles mystères de la sténographie les gens de bonne volonté ; nous leur offrirons des matières originales et variées, partie en caractères courants, partie en caractères sténographiques, de façon à les accoutumer à les déchiffrer avec facilité. Aux sténographes de profession, nous réserverons le plus large espace possible où nous traiterons de tout ce qui se rattache à leur art, ainsi que toutes les nouvelles de nature à les intéresser. En un mot, LE CANADA STÉNOGRAPHIQUE sera une revue variée qui, bien que visant une spécialité, saura éviter l'écueil d'une technique abstraite et se présentera sous une forme gracieuse dans toutes les maisons où l'on voudra bien l'accueillir.

Pour débiter, notre publication paraîtra à huit pages. Nous croyons qu'il vaut mieux afficher de la réserve au début d'une carrière, plutôt que de s'exposer à déchoir par suite d'une trop grande témérité. Cette modestie native, nous nous efforcerons de la faire disparaître, et nous y parviendrons

vite si nos lecteurs veulent bien encourager notre œuvre. Alors le nombre de nos pages augmentera, et, selon la faveur que l'on voudra bien nous témoigner, nous réaliserons toutes les améliorations possibles pour faire de notre journal une publication digne de son époque et de ses lecteurs.

LA DIRECTION.

## NÉCESSITÉ DE LA STÉNOGRAPHIE

DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

On remarquera que nous ne disons pas : *Utilité* de la sténographie, mais *NÉCESSITÉ*.

Cette différence dans la valeur des mots exige une explication.

L'utilité de la sténographie n'a pas besoin d'être démontrée ; elle découle des applications multiples de cet art. Si utile qu'elle soit dans une infinité de cas, qu'il serait trop long et trop fastidieux d'énumérer, on peut, certes, accomplir une carrière honorable sans avoir jamais besoin de recueillir par une graphique spéciale les paroles d'un homme public. En d'autres termes, pour un grand nombre de personnes, l'utilité de l'art sténographique peut ne jamais se faire sentir, sans toutefois que cette utilité soit niable.

Il en est autrement de sa *nécessité*.

Pour démontrer cette *nécessité*, nous sommes obligés de faire une courte digression, qui ne nous éloignera que très peu du sujet que nous voulons traiter. Mais avant de nous écarter de notre chemin, et afin de ne pas perdre de vue la voie que nous devons parcourir, il est nécessaire de bien remarquer que nous voulons parler de la *nécessité* de la sténographie dans ses rapports avec l'enseignement primaire.

Les sujets qui doivent bénéficier de cet enseignement sont les enfants du peuple, c'est-à-dire la grande majorité. Ces enfants sont généralement âgés de 7 à 13 ans. A cet âge, l'esprit de l'enfant ne peut recevoir que des empreintes qu'il retrouvera plus tard. Ce qui signifie que les règles, les lois, les rudiments même des connaissances qu'il doit acquérir ne peuvent pénétrer son cerveau que par des moyens mécaniques, car l'analyse ne lui offre que des abstractions plus rébarbatives les unes que les autres.

Ce qu'un enfant doit apprendre avant tout, c'est sa langue. Quelque soit l'idiome d'un élève, il a besoin, dans la vie, s'il veut être en état de lutter pour l'existence, de pouvoir aisément et en tous temps mettre de l'ordre dans le chaos de sa pensée, de la diviser et de la communiquer par la parole ou par écrit à ses semblables. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, des êtres frustes, rustres, abrupts, qui ont poussé en plein champ, sans culture, sans soins, et qui sont destinés à être les vils laquais des lutteurs pour la vie. Nous parlons des enfants sortis

du peuple, des enfants sans fortune, constitués au physique et au moral selon la norme et le nombre, et qui ont tous le droit d'aspirer à une position sociale plus raffinée que celle qu'ils ont trouvée au berceau, même si ces enfants ne doivent être toute leur vie que des travailleurs manuels.

Or, et cela ne peut être contesté, la façon d'exprimer sa pensée, la manière de coordonner ses idées, de les traduire, de les soumettre à un interlocuteur, tout cela n'est pas indifférent et joue un rôle fort sensible dans la vie d'un homme. Donc, et avant tout, il faut apprendre sa langue, se familiariser avec toutes les subtilités qui la caractérisent, apprendre à manier le verbe avec élégance et habileté.

Est-ce qu'un enfant de 7 à 13 ans peut se soumettre aux tyrannies des grammaires et tirer parti des lois baroques gouvernant les règles de l'orthographe et qui, dans toutes les langues, ou à peu près, imposent à l'esprit des problèmes que la maturité d'âge seule peut accepter et résoudre ?—Non !

Il faut que l'enfant soit maître de sa langue, c'est-à-dire des moyens les plus simples d'exprimer sa pensée. Pour cela, il est nécessaire, d'abord, qu'il ne rencontre pas d'obstacles insurmontables, et qu'il puisse, en français, par exemple, distinguer entre le mot *couvent*, maison religieuse, et le mot *couvert*, troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif du verbe *couvrir*. Il faut que par la phonétique il puisse faire une différence entre cette phrase : "*Nous portions des portions.*"

Des exemples analogues pourraient être tirés de toutes les langues, mais puisque nous avons commencé par le français, la langue maternelle de la majorité de ceux à qui nous nous adressons, et surtout puisque l'orthographe française est en ce moment même l'objet d'une réforme sensible, tenons-nous-en là, et rentrons dans notre sujet, qui est la démonstration de la *nécessité* de la sténographie dans l'enseignement primaire.

Les enfants qui ne peuvent recevoir que cet enseignement n'ont pas la liberté de prétendre à la pénétration des règles abusives de l'orthographe. Ils doivent se contenter de suivre les grandes lignes imposées par ses lois, et, comme ils n'auront que rarement l'occasion de s'y soumettre au moyen de l'écriture, ils doivent du moins être en état de faire face à tout ce que la langue parlée exigera d'eux. Le seul moyen d'obtenir ce résultat, c'est de leur enseigner la sténographie.

Cette étude aura pour eux deux avantages irrésistibles chez tous les enfants : Son apparence mystérieuse et sa simplicité.

Grâce à ces deux caractères, la sténographie leur permettra d'enregistrer très fidèlement les sons de leur langue en leur procurant une distraction récréative, et s'ils commettent plus tard des fautes d'orthographe que les pédants seuls se permettront de relever, ils auront du moins la satisfaction de savoir comment les mots se prononcent, et surtout

celle de les bien prononcer, ce qui, pour eux qui n'auront guère que des communications orales, sera infiniment préférable à une impeccabilité relative dans les communications écrites.

Chez les sujets forcément limités à une étude élémentaire de leur langue, la façon de s'en bien servir, c'est-à-dire de s'en servir d'une manière pratique, est le résultat idéal, celui seul qu'on puisse s'attacher à obtenir, et, sans que nous ayons besoin d'insister d'avantage, celui que seule la sténographie pourra procurer.

## CHRONIQUE

### LE TRAVAIL DES FEMMES

Comme nous espérons que LE CANADA STÉNOGRAPHIQUE aura beaucoup de lectrices, nous ne saurions mieux faire que de consacrer notre première chronique à un sujet qui intéresse les femmes à un très haut degré. Il s'agit, puisqu'elles sont comme nous soumises à l'implacable loi du travail, de considérer si elles doivent partager dans une certaine mesure les travaux de l'homme, ou si la nature et la civilisation ne lui ont pas imposé une loi plus douce, en même temps que plus utile et surtout plus en rapport avec sa constitution et son rôle dans l'humanité.

La femme est moins robuste que l'homme, cela veut dire que l'homme est fait pour lutter et combattre, afin d'éloigner le danger de sa compagne et de ses enfants, et non pour les asservir. L'homme que n'a point abruti l'orgueil ou l'égoïsme, respecte et vénère la femme dans sa mère, dans sa sœur, dans sa compagne, dans sa fille. Celui qui foule aux pieds ce respect et cette vénération est le plus méprisable des hommes ; et la société qui manque de respect pour la femme, qui torture la jeune fille par de rudes et précoces travaux, qui lui enseigne l'impudeur et la débauche, qui détourne l'épouse de ses devoirs, qui empoisonne le fruit dans le sein de la mère, qui condamne à l'isolement c'est-à-dire à l'aumône précieuse la femme dont les cheveux ont prématurément blanchis, cette société est infâme.

Or, c'est accomplir toutes ces lâchetés que d'imposer ou seulement de permettre à la femme des travaux réservés à son protecteur, à son soutien naturel, l'homme. Nous n'entendons point par là que la femme doit être vouée à l'oisiveté ; non, certes. Mais elle a un rôle sublime à remplir, et tout ce qui tend à l'en distraire ou à l'en écarter est condamnable. Le rôle de la femme c'est la maternité, c'est de parer de sa grâce et de ses soins délicats le foyer conjugal, d'enjoliver le nid et de faire oublier à l'époux, par sa tendresse, les déceptions et les misères inhérentes à son labeur quotidien. Et comment parviendrait-elle à ce résultat si elle partage ce labeur, c'est-à-dire si elle aussi subit ces misères et ces déceptions ?

Sans doute il est des postes autrefois réservés aux hommes que les jeunes filles peuvent occuper sans trop d'inconvénients, soit dans les bureaux ou dans les magasins, mais il faut que ce travail des jeunes filles ne soit qu'accidentel, il ne faut pas surtout qu'il soit l'objet d'un choix définitif de carrière.

Malheur, hélas ! à la femme qui veut s'émaniciper et marcher seule dans la vie. Elle ne trouvera qu'embûches, déboires, abandon et désespoir.

Parmi les professions que les jeunes filles peuvent exercer en attendant le mariage, on peut au premier rang compter la sténographie. Mais convient-il d'accepter des sténographes féminins au Palais de Justice ? Voilà une question qui a été souvent posée et dont la réponse trouve sa place ici tout naturellement.

Non. Il ne convient pas de laisser les femmes pénétrer au Palais en qualité de sténographes, et cela pour plusieurs raisons, dont nous allons donner les deux principales :

D'abord il y a une quantité de causes qui comportent des situations où la morale subit de rudes atteintes ; telles sont les causes en séparation, les affaires de séduction, de violence, etc., etc. Voyez-vous une jeune fille vertueuse transcrivant sans rougir les propos graveleux que les parties et les témoins sont obligés de rapporter. Et si ces derniers, par égard pour la pudeur de la jeune fille, gagent leurs dépositions, n'est-il pas à craindre que les faits à connaître ne soient alors trop sensiblement dénaturés pour permettre à la justice de s'exercer équitablement. La seconde raison est plus valable encore. Les longues audiences de la Cour, le débit presque toujours précipité et imparfait des personnes en cause rendent l'exercice de la sténographie judiciaire extrêmement fatigante. Un homme peut y résister, mais une faible femme esclave de ses nerfs, soumise à une série d'incommodités attachées à son sexe, susceptible de crises imprévues capables d'abuser radicalement son esprit, ne peut sans danger pour sa santé délicate et pour l'intérêt des plaideurs exercer les fonctions de sténographe à la Cour. Sans doute il peut y avoir des exceptions ; on peut rencontrer des femmes aux nerfs inertes, à la pudeur aguerrie, qui peuvent sans inconvénient et sans danger résister à ces épreuves renouvelées, mais ce ne sont que des exceptions.

Il y aurait bien d'autres raisons à faire valoir pour éloigner les femmes sténographes du Palais de Justice, mais nous estimons que les deux que nous venons de donner sont suffisantes. Il en est une autre cependant et qui s'applique à tous les emplois féminins : c'est la perturbation apportée dans une société où la femme, renonçant presque à son sexe, entre en concurrence avec l'homme. Nous avons dit que la destinée de la femme était d'être épouse et mère. C'est là un rôle assez compliqué et assez absorbant. Si la femme veut sortir de sa sphère, ou elle renonce au mariage, ou elle constitue un ménage

d'où l'harmonie sera bannie, si les soins d'intérieur sont confiés à une mercenaire pour permettre à la femme, masculinisée, déclassée, de se lancer dans la fournaise du travail âpre et dur réservé à l'homme.

En résumé, les jeunes filles peuvent bien, en attendant de constituer un foyer, prendre un emploi en rapport avec leur savoir et leur faiblesse, mais ce ne peut être que passagèrement, pour aider les vieux parents ou pour se procurer des douceurs.

Mais le jour où la jeune fille se marie, elle doit renoncer à toute occupation étrangère aux soins de sa maison, sous peine de rendre son foyer maussade et d'en éloigner l'époux.

ÉTIENNE HENRIOT.

## CAUSERIE

J'en étais à me demander quel sujet je pourrais bien prendre qui pût intéresser quelque peu les lecteurs du CANADA STENOGRAPHIQUE, lorsqu'on est venu me tirer d'embarras en me remettant un fort précieux ouvrage de 70 pages que le courrier de France venait d'apporter et que son auteur, mon ami le Dr Thierry-Mieg a bien voulu m'adresser à titre gracieux. L'ouvrage est intitulé : "Examen critique des Sténographes français et étrangers, servant à la recherche des principes essentiels capables d'assurer la lisibilité certaine, jointe à une très grande rapidité de l'écriture sténographique."

J'ai lu ce travail avec un bien vif intérêt, parce qu'il renferme des renseignements inestimables pour ceux qui travaillent au perfectionnement de l'art d'écrire aussi vite que l'on parle.

Je disais tout à l'heure que j'étais embarrassé quant au choix du sujet. En effet, quoiqu'il n'y ait peut-être pas de science qui, plus que la sténographie, offre de matières à la polémique, je ne trouvais rien qui n'ait déjà été discuté ou exposé, lorsqu'en parcourant le livre de mon collègue de France, je remarquai qu'il préconisait le principe du renforcement dans la sténographie. Différent d'opinion sur ce point avec mon savant ami, je prendrai aujourd'hui cet article comme sujet.

Parlons d'abord de l'auteur de l'éminent ouvrage ci-haut mentionné. Il critique en maître tous les systèmes en vogue ; français : Duployé, Prevost-Delaunay, Conen de Grehéan, Aimé Paris, Lelioux, Ferroud, Riom, Jean P. A. Martin, etc ; anglais : Pitman, Sloan-Duployau, Script Phonography Oxford, Light Line Phonography, Opsigraphy, Curative, Shortly and Graham, Muson, etc. ; allemands : Gobelsberger, Arends, Stoltz ; italiens et espagnols : Noé, Marti Andreu, Marill, etc., etc.

C'est sans contredit l'ouvrage le plus élaboré, le plus sérieux qu'il m'ait été donné de lire. Il est le fruit d'un grand nombre d'années d'observations, d'étude et de travail laborieux, ainsi que le dit l'auteur lui-même.

Il critique avec une modération et une impartialité qui lui font honneur tous les systèmes susmentionnés et approuve chaleureusement leurs qualités respectives, se distinguant par là de la plupart des auteurs qui, pour donner plus d'éclat à leur nouveau système, ne se contentent pas de critiquer les méthodes rivales, mais s'attaquent aux auteurs mêmes. Tout en prétendant que sa sténographie est supérieure à toutes les autres, sa modestie est telle qu'il ne nous la présente pas comme une idole qu'il faut adorer sous peine d'être anathématisé. Non, il semble plutôt travailler dans l'intérêt de l'art que pour son intérêt personnel, ainsi que le prouve les lignes suivantes :..... "Mes loisirs d'abord et plus tard tous mes moments ont été constamment employés à des recherches sténographiques interminables et je n'ai jamais supposé qu'elles me conduiraient jusqu'à mon âge actuel (il a 80 ans) avant d'avoir abouti..... J'écris ces lignes surtout à l'adresse des futurs chercheurs, il y en aura sans doute encore..... J'ose donc prévoir que les principes divers, mais simples, auxquels cet ouvrage m'a conduit après de bien laborieuses recherches, éviteront aux auteurs à venir de fatales déceptions."

J'engage tous les sténographes qui tiennent à atteindre un haut degré de perfectionnement dans l'art abrégatif à se procurer cet ouvrage, parce qu'ils y trouveront très certainement de salutaires enseignements. S'adresser à l'auteur, 2, rue de Satory, Versailles, France. Prix : 2 francs.

Il annonce l'apparition prochaine de sa nouvelle sténographie la Jucunda (la joyeuse) qui, si j'en juge par l'ouvrage que j'ai sous les yeux, sera un précieux auxiliaire à tous les sténographes à quelque école qu'ils appartiennent.

Mon savant collègue et ami me permettra bien de lui dire que je ne partage nullement son avis pour ce qui concerne le renforcement. Son système comportera l'usage des consonnes renforcées. Or, je maintiens que le renforcement dans l'écriture sténographique a un désavantage qui n'est guère compensé ni par la rapidité ni par la lisibilité.

Dans la plupart des systèmes la consonne renforcée indique l'absence d'un "r" liquide. La pression de la plume, que nécessite le renforcement retarde sensiblement le tracé du signe surtout lorsque deux parallèles se suivent dans les systèmes où les voyelles sont éliminées. On peut très facilement supprimer l'"r" liquide sans recourir au renforcement.

Qui ne comprendra pas ces phrases-ci, par exemple :

Je patiré pocheneman pour Vésaille ;  
Pan gade o chini, il va te mode. Il va antepande la konstuksion de se sélébe mosolé de mabe et de ganite. La vieillisse refoadi lè pasion. Elle bode son cosaje de robe. L'intéptète tuke a tadui ma lète.

On a abatu kate go abe. Il donne sè ode. La fouda a fapé la fenète ki été ouvète.

Par ces quelques exemples on voit le nombre considérable d'"r" qu'on peut supprimer. Ainsi dans le mot entreprendre les "r" ont été supprimés, et, cependant, la lecture ne souffre pas le moindre inconvénient, la suppression des deux "r" dans mordre, marbre, interprète, arbre et ordre ne dénaturent nullement la phonétique de ces mots. N'est-ce pas qu'il eût été superflu de recourir au renforcement pour indiquer ces "r" ?

Il existe trois adaptations de la sténographie Duployé à la langue anglaise. La Sloan Duployan, Angleterre ; la Perrin, (Etats-Unis) ; la Perrault, votre humble serviteur, Canada. Toutes trois se ressemblent, naturellement, puisqu'elles sont basées sur la Duployé, mais ce qui distingue essentiellement la première des deux dernières ce sont les renforcements. Par un procédé aussi simple qu'ingénieux Perrin et Perrault ont représenté les consonnances ou symphones par des quarts de cercle de deux grandeurs : sp, st, sk, etc., sont de première grandeur, et spr, str, skr, sont de deuxième grandeur.

Le Bureau d'Éducation, Washington, dans son rapport "Shorthand Instruction and Practice 1898", parlant du système Perrin dit que celui-ci supplante celui de Pitman dans un très grand nombre de maisons d'éducation, on attribue ceci à sa simplicité, à sa lisibilité et à sa rapidité. Le système Perrault a donné d'excellents résultats dans deux collèges où il est enseigné depuis un an seulement.

On est communément sous l'impression que la sténographie Pitman est la plus pratique qui existe.

Ceci est une grande erreur. Inventée, en 1837, alors qu'il n'existait pour ainsi dire aucun autre système, vulgarisée à outrance et annoncée à l'aide de millions de tracts (circulaires) elle fit naturellement des milliers d'adeptes. Si la Pitman a déjà cédé sa place dans des centaines de collèges aux Etats-Unis, elle a également perdu beaucoup de terrain en Angleterre où la Sloan-Duployan a été depuis 1882 adoptée dans six cents collèges. Ainsi que je le faisais remarquer plus haut, la Sloan comme la Pitman fait usage de renforcements mais sur une bien plus petite échelle.

Est-ce que cela ne démontre pas surabondamment que la sténographie Duployé est la sténographie par excellence et qu'elle se prête admirablement aux besoins les plus exigeants pour peu qu'on emploie des abréviations logiques, parce qu'aucune sténographie, quelque parfaite fut-elle, ne pourra suivre la parole si on l'écrit intégralement.

Lecteurs, voulez-vous écrire rapidement, ne vous servez que de ces systèmes où tout renforcement est impitoyablement banni. Ecrivez légèrement, ne pressez pas. "Glissez mortels, n'appuyez pas."

DENIS PERRAULT.

Professeur de Sténographie.

# Cours de Sténographie

(Méthode Duployé)

## Première Leçon

### VOYELLES

A O Ou É E I Eu U An On In Un

•••••

### CONSONNES

Pe Be Te De Fe Ve Ke Gue Le Re Me Ne Gne Je Che Se Ze

•••••

RÈGLE GÉNÉRALE : ÉCRIRE LES SONS ET NON PAS LES LETTRES.

RÈGLE DES CONSONNES : SEULES L ET R S'ÉCRIVENT EN REMONTANT.

RÈGLE DES VOYELLES : LES TOURNER DE MANIÈRE À ÉVITER LES ANGLES.

NOTA. — Les points et accents ajoutés à certains signes s'appliquent habituellement.

## EXPLICATION DE L'ALPHABET DUPLOYÉ

### VOYELLES

A • Petit cercle

O ○ Grand cercle

OU ⊙ Grand cercle point.

E ⊘ 1/4 de grand cercle avec point.

U ⊙ 1/4 de grand cercle sans point.

É • Petit 1/3 cercle sans point.

E • Petit 1/3 cercle avec point au-dessous.

I • Petit 1/3 cercle avec point au-dessus.

EU • 1/4 de petit cercle avec deux signes au-dessous.

U • 1/4 de petit cercle avec deux signes au-dessous.

AN • 1/4 de petit cercle avec deux signes au-dessous.

ON • 1/4 de petit cercle avec deux signes au-dessous.

IN • 1/4 de petit cercle avec deux signes au-dessous.

UN • 1/4 de petit cercle avec deux signes au-dessous.

### CONSONNES

PE | Petite verticale.

TE | Petite horizontale.

FE | Petite oblique, de gauche à droite.

KE | Petite oblique, de droite à gauche.

LE • Petite oblique ascendante.

JE • Grand 1/3 cercle en forme de crochet.

SE • Grand 1/3 cercle en forme de bassin.

NE • Grand 1/3 cercle en forme de C renversé.

ME • Grand 1/3 cercle en forme de C.

ILL • Écrit comme plusieurs I.

Signes euphoniques ZWT-NDRJK.

Les voyelles se tracent dans le sens qui permet de les unir sans angle et les consonnes se tracent toujours dans le sens indiqué. Les deux consonnes L et R se tracent seules de cas en haut, en remontant.

BE | Grande verticale.

DE • Grande horizontale.

VE • Grande oblique, de gauche à droite.

GUE • Grande oblique, de droite à gauche.

NE • Grande oblique ascendante.

CHE • Grand 1/3 cercle en forme de crochet.

ZE • Grand 1/3 cercle en forme de bassin.

GNE • Grand 1/3 cercle en forme de C renversé.

ILL • Écrit comme plusieurs I.

ne font réellement entendre, dans la prononciation, que le son "o"; elle écrit "mère et maire" avec les mêmes signes que le mot "mer"; "part" comme "par"; "cuisin, coût" comme "cou", etc.

Or, la langue française n'étant composée que de vingt-huit sons distincts, la Sténographie Duployé n'emploie que vingt-huit signes différents.

La langue française est composée de vingt-huit sons différents:

Onze voyelles : a, o, ou | é, i | au, u | an, on in, un ;

Dix-sept consonnes : pe, be | te, de | fe, ve | ke, gue | le, re | me, ne, gne | je, che | se, ze .

Il n'y a que vingt-huit sons dans la langue française.

Nous rejetons, en effet, les sept lettres suivantes comme inutiles : e, h, c, q, x, y, w.

L'E muet et la lettre H, ne se prononçant jamais en français, n'ont aucune raison de figurer dans l'alphabet sténographique français.

Quant aux cinq autres lettres : e, q, x, y, w, leur son est déjà donné par quelqu'une des lettres que nous avons conservées :

C n'a pas de son qui lui soit propre : devant une consonne, devant a, o, u, et quelquefois devant h, il se prononce comme "he"

La Sténographie - Duployé n'écrit que les sons produits par la parole sans égard aux règles de l'ancienne orthographe.

Ainsi elle écrit les mots suivants : "eau, eaux, ho, oh, au, aux, haut, aulx", avec le signe qui est assigné pour la voyelle "o", puisque tous ces mots, si différents dans l'orthographe ordinaire,





Honneur mérite

M. Fourreau, 1883, M. Fourreau.

Tchud

M. Fourreau

Steno-graphic text in shorthand script, including names and dates.

20 1850

Steno-graphic text in shorthand script, including names and dates.

Steno-graphic text in shorthand script, including names and dates.

Watulos

Steno-graphic text in shorthand script, including names and dates.

M. Brooks - Yerkes

M. Kobbold

Steno-graphic text in shorthand script, including names and dates.